

*Vie locale*

État Civil

Décès

Le 13 juin 2015 : **Monsieur PICHOT SIMÉON Marcel**  
Le conseil municipal s'associe à la douleur de la famille  
et adresse ses plus sincères condoléances aux proches.

Vigilance Canicule

Maurice POUDENS, 1er adjoint, a rencontré les personnes susceptibles d'être incommodées par cet épisode caniculaire, pour leur renouveler les conseils de prévention à observer.

Nous vous les rappelons ci-dessous pour occasionnellement apporter assistance à vos proches, voisins ou parents.

La maire reste à votre disposition et répondra à toutes vos questions ou sollicitations.

**Les dangers**

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle dure plus de trois jours.

Les personnes déjà fragilisées (personnes âgées, personnes atteintes d'une maladie chronique, nourrissons, etc.) sont particulièrement vulnérables. Lors d'une canicule, elles risquent une déshydratation, l'aggravation de leur maladie chronique ou encore un coup de chaleur.

Les personnes en bonne santé (notamment les sportifs et travailleurs manuels exposés à la chaleur) ne sont cependant pas à l'abri si elles ne respectent pas quelques précautions élémentaires.

**Les conséquences les plus graves : La déshydratation**

Les symptômes de la déshydratation qui doivent vous alerter :

- des crampes musculaires aux bras, aux jambes, au ventre
- un épuisement qui se traduit par des étourdissements, une faiblesse, une tendance inhabituelle à l'insomnie.

**Le coup de chaleur** : Il doit être signalé aux secours dès que possible.

Le coup de chaleur (ou hyperthermie) survient lorsque le corps n'arrive plus à contrôler sa température qui augmente alors rapidement. On peut le repérer par :

- une agressivité inhabituelle
- une peau chaude, rouge et sèche
- des maux de tête, des nausées, des somnolences et une soif intense
- une confusion, des convulsions et une perte de connaissance



**EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15**  
Pour plus d'informations : 0 800 00 00 00 ou sur internet : www.mairie-saint-michel.fr

**En cas de malaise, appeler le 15**

## Élection à la M.S.A.

Félicitations à **Madame Christine VANNIER** qui a été élue Déléguée Cantonale de La Réole, 1er Collège( Exploitants) en tant que titulaire.

Son rôle est de défendre, d'intervenir et d'obtenir des réponses (pour les exploitants agricoles) auprès de la MSA de Bordeaux.

Nous tenons à la remercier pour son dévouement , n'hésitez pas à faire appel à elle !

### Église de St Michel

Lors de la réunion de chantier du 22 juin, **le Maire a demandé que les travaux** (qui ont pris du retard suite à une erreur d'appréciation de l'entreprise sur la restauration du clocher et les interventions répétées du Conservateur du Patrimoine, la dernière concernant le remplacement ou non du mouton de la cloche) **soient terminés le 31 juillet.**

### Église de Lorette

Les travaux d'électrification de l'église réalisés par l'entreprise Boschet, du 15 au 19 juin, sont terminés.

La vérification des travaux a été effectuée par le Maire et les Adjointes en compagnie du Père Sébastien, le mercredi 24 juin. Cette installation donne une beauté particulière à la nef et aux différents autels de notre église de Lorette.

A la demande du Père Sébastien, satisfait de ces travaux, l'inauguration de cet éclairage à laquelle seront conviés tous les habitants de la commune aura lieu le **vendredi 4 septembre à 19 heures.** Retenez cette date.

## Travaux communaux programmés

### Voirie

L'entreprise EUROVIA réalisera les travaux sur les CR 16 1 et 2 à partir de la deuxième semaine de juillet.

Le faucardage sera effectué par l'entreprise SARL de LA CÔTE, à compter du 15 juillet.

### Peinture

A compter du 6 juillet, la mairie, la salle des fêtes et le logement, seront repeints (extérieur).

[Retour sur...](#)

## Trail des Kagouilles

La deuxième édition du trail des Kagouilles a été un franc succès avec plus de 70 participants. Sous un ciel couvert, les coureurs se sont élancés pour une balade de 10,300 km dans les sous-bois de Saint Michel de Lapujade.

Par contre, certains n'étaient pas venus pour se balader, Julien Barat termine le parcours en 41 minutes et 04 secondes et bat le record de la précédente édition.

Du côté des féminines, Ghislaine Bertelle termine première en 56 Minutes et 43 secondes.

À noter la très belle place de notre première Kagouille, Frédérique Drubay qui finit en cinquième position.

Le team remercie en particulier tous les bénévoles du Team Kagouille, la municipalité de St Michel de Lapujade pour la mise à disposition des locaux, la coupe du vainqueur et les différents partenaires.

Maintenant, le Team Kagouille espère vous revoir nombreux pour l'escargolade en novembre et en février pour la première édition de la course des kagouilles mais cette fois-ci sur route.

## Rénovation de l'habitat

**Vous êtes propriétaire d'un logement que vous occupez ou que vous louez, il est énergivore, a besoin d'être adapté, nécessite d'être réhabilité...**

✓ Il est **possible de maîtriser ses consommations d'énergie** : Remplacement chaudière, menuiseries, Isolation des combles, des murs, etc...

✓ Il est **possible d'adapter le logement** à la perte d'autonomie par des transformations ou des améliorations : Élargissement des portes extérieures ou intérieures, Aménagement et équipement de la salle de bain et toilettes, etc...

Le demandeur doit pouvoir **justifier de la nécessité de ces travaux** en fournissant : Un justificatif de handicap ou de perte d'autonomie et un document permettant de vérifier l'adéquation du projet aux besoins réels

✓ La **Maison de l'Habitat peut** vous apporter des conseils techniques, vous aider à obtenir des aides (des **conditions** de ressources existent ainsi que des plafonds et des taux de subvention)...

**Pour en savoir plus, contactez l'équipe de la Maison de l'Habitat et de l'Énergie :**

### **A La Réole :**

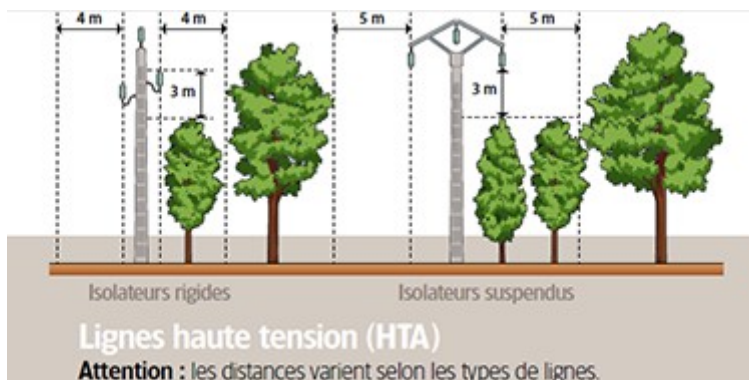
Le lundi de 13h30 à 17h

Du Mardi au Vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

9, Place Albert Rigoulet 33190 La Réole

**Guillaume Braneyre au 05 56 71 70 23 ou Laurence Combalé au 05 56 71 70 24**

## Avis de travaux d'élagage de la ligne moyenne tension



Chargée par ERDF, l'entreprise d'élagages COTERRAM, interviendra sur le territoire de la commune de juin à novembre 2015 aux abords de la ligne HTA Départ de St Hilaire, afin de prévenir les risques d'accidents.

Information disponible sur panneaux d'informations de la Mairie et de Lorette.

# Compte rendu du Conseil Municipal du 10 juin 2015

## Voirie

☆ Monsieur le Maire informe le conseil municipal des discussions au sein de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde concernant la définition de l'intérêt communautaire en matière de voirie.

Peuvent être intégrées, les voies qui relient des départementales entre elles ou des communes. Par exemple, la VC 1 (qui part de la D16, passe dans le bourg de St Michel et rejoint la D230), la VC 7 (part de la D230 et aboutit sur la VC1, lieu-dit « Bourrut »), la VC6 (part de la limite de la commune de St Martin Petit, passe la D230 et aboutit à la limite de la commune de St Vivien de Monségur, lieu-dit « Lorette »).

La CdC propose que la commune transfère la VC 1 et la VC 7 (pour une longueur de 2 624 m venant s'ajouter au 3 510 m déjà transférés).

☆ D'autres voies pourraient être transférées, comme, la VC5 (60 m, part de la D230 et aboutit au « Pont des Nones », à la limite de la commune de Lamothe Landerron ; certains chemins ruraux qui relient St Michel à une autre commune ou limitrophes avec une autre commune. Par exemple, le CR16 (285 m), partant de la VC1 et se terminant au ruisseau des Combes à la limite de la commune de Fossés et Baleyssac et le CR 21 (650 m) partant de la D230, jusqu'à la VC6, mitoyen avec la commune de St Vivien de Monségur qui a déjà transféré cette voie à la voirie intercommunale de l'ancienne CdC de Monségur. Toutefois, ce transfert est lié, pour la VC 5 et le CR 16, à la décision des communes de Fossés et Baleyssac et de Lamothe Landerron opposées pour l'instant à tout transfert de leur voirie communale à la CdC.

Cet intérêt communautaire, à géométrie variable pour l'instant, met en opposition de nombreuses communes, ce qui nécessite de nouvelles réunions.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire d'engager les démarches nécessaires pour que ces CR soient classés VC et souhaite que lors du transfert, il ne soit pas tenu compte seulement de la longueur des voies mais aussi de leur largeur, de leur état, de leur fréquentation, critères mis en avant par le cabinet d'études « Stratégies Locales », et qu'également les chemins ruraux affectés à la randonnées (boucles locales et départementales) soient inclus dans la voirie intercommunale pour leur entretien car leur utilisation étant offerte aux habitants du département et aux touristes visitant notre région.

## Transformation bibliothèque en logement

### ➤ Choix de l'architecte

Le conseil municipal après étude détaillée des propositions des architectes Atelier BETEKO, Laurent BOUQUEY et Valérie ARNAUD. Celle-ci étant déjà intervenue sur les travaux de la salle des fêtes et du deuxième logement de Lorette, le conseil municipal la choisit pour la réalisation d'un seul logement.

### ➤ Demande de subvention

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal deux possibilités : avec ou sans subvention.

Avec les subventions attribuées au titre d'un dossier PALULOS, l'État finance à hauteur de 650 € et le Conseil Départemental pourrait attribuer 9 000 €. Le Conseil Régional s'est désengagé sur cette compétence et n'attribue plus de subvention, comme cela avait été le cas lors de la rénovation des deux autres logements de Lorette. Dans ce cas de figure, les loyers sont conventionnés (tarif imposé et locataires proposés par le SIPHEM). Les travaux ne peuvent pas commencer avant l'obtention des arrêtés de subventions.

Sans subvention, le financement est à la charge, en totalité, de la commune, par contre, le montant du loyer et le choix des locataires sont libres, et les travaux peuvent être réalisés plus rapidement.

Après débat, le conseil municipal décide de ne pas demander de subventions. Les travaux devraient être terminés au printemps 2016.

### ➤ Demande d'emprunt

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la souscription d'un emprunt pour le financement de ces travaux à hauteur de 50 000 € :

- Caisse Épargne : taux : 2,23 %

- Crédit Agricole : taux : 2,01 %

Le Conseil Municipal retient la proposition du Crédit Agricole et charge Monsieur le Maire de réaliser ce prêt.

## Aire de jeux

Monsieur le Maire fait une nouvelle proposition pour un montant de 5 398,80 € TTC auprès du fournisseur JPP Équipement. Le Conseil Municipal donne son accord.

Monsieur le Maire fera le nécessaire pour faire intervenir un organisme agréé pour garantir la sécurité des enfants utilisant ces nouvelles installations.

## Répartition de l'enveloppe FPIC 2015 entre la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde et les 36 communes

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été attribué par l'État, la somme de 470 852 € au titre de la répartition du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) 2015, dont 348 876 € pour les communes selon le régime de droit commun.

Il fait part de la décision unanime des maires de la CdC de déroger à ce principe pour attribuer une somme plus importante à la CdC dans le but de ne pas augmenter les impôts communautaires. Ce supplément permettra d'abonder certains budgets communautaires (économie, création d'un service d'urbanisme...).

En conséquence, l'attribution de la CdC serait de 196 976 € et celle des communes de 273 876 €.

L'attribution de la commune de St Michel passerait de 3 808 € à 3 438 €.

Le conseil municipal délibère en ce sens.

## Subvention associations

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'étudier la possibilité d'octroyer aux associations Team Kagouille et APE de Mongauzy une subvention pour 2015.

Le Conseil Municipal décide les versements suivants :

- TEAM KAGOUILLE : 550,00 €

- APE Mongauzy : 20 € par enfant de St Michel scolarisé à Mongauzy.

## Subvention FDAEC 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des modalités d'attribution du FDAEC (Fonds Départemental d'aide à l'équipement des communes) pour 2015.

Le Conseil Municipal décide d'affecter cette subvention aux travaux suivants :

- Travaux voirie : CR 16 et CR 2
- Mise aux normes électricité église de Lorette

Le plan de financement prévu est :

EUROVIA	14 917,30 €
BOSCHET	7 339,06 €
Travaux H.T.	22 256,36 €
TOTAL TTC	26 707,63 €
Subvention FDAEC	7 419,00 €
Autofinancement	19 288,63 €

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de transmettre cette demande à Monsieur le Président du Conseil Général de la Gironde.

## Demande de subvention pour travaux église de St Michel – 2° phase

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux du clocher-mur de l'église en cours.

Le Conseil Municipal souhaite engager les demandes de subventions pour la restauration des façades de la nef.

L'architecte, Mogendorf, nous a transmis sa proposition pour la restauration, en accord avec les bâtiments de France.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de faire les dossiers de demande de subventions auprès de l'État, de la Région et du Conseil Général.

Le plan de financement suivant est adopté à l'unanimité :

Coût de l'action		FINANCEMENT		
Coût H.T.	113 232,90 €	Autofinancement		54 521,64 €
Coût Honoraires	7 926,30 €	Emprunt		0,00 €
		ETAT	15,00%	18 173,88 €
Total H.T.	121 159,20 €	REGION	30,00%	36 347,76 €
TVA	24 231,84 €	CONSEIL GENERAL	30,00%	36 347,76 €
TTC	145 391,04 €	Total Ressources		145 391,04 €

## Sécurité voirie Lorette

Monsieur le Maire, pour faire suite aux réunions précédentes, propose, afin de limiter la vitesse dans la traversée des bourgs :

- la pose de ralentisseurs (dos d'ânes)
- la pose de coussins berlinois (avec rétrécissement de la chaussée)
- la pose de radars pédagogiques

Le Conseil Municipal passe au vote et à la majorité décide de l'installation de radars pédagogiques (deux à Lorette et un à St Michel) avec enregistrement des passages et des vitesses. Cet investissement s'avère supérieur à la mise en place de ralentisseurs mais cette décision est motivée par la prise en compte des désagréments qu'auraient à subir les engins agricoles. Suivant ces résultats, la demande de contrôles de gendarmerie pourra être envisagée.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de faire une demande de subvention au titre des Amendes de Police.

## Local Lorette

Le Conseil Municipal décide de refaire les toilettes sur la place et de bâtir un local annexe ouvert pour y créer un barbecue, une pièce pouvant être utilisée comme buvette avec une partie ouverte pouvant recevoir tables et chaises.

Éric Dutrec est chargé d'établir une estimation et un plan.

Un permis de construire sera déposé.

## Questions diverses

- L'Arbre de Noël : Pour l'animation du goûter qui aura lieu le 12 décembre, des jeux seront installés (comme en 2014) pour un montant de 500 €.
- Repas des personnes âgées : la date retenue est le 13 décembre, jour des élections régionales. Les restaurants les Quat'sauces et les Fontaines à La Réole seront contactés pour l'organisation de ce repas festif.
- Monsieur le Maire propose de demander à Monsieur Quincampoix de procéder au curage du fossé recevant les eaux d'assainissement de la salle des fêtes, du logement et les siennes.
- Monsieur le Maire communique le dernier cahier de recommandations architecturales et paysagères présenté par l'Agence Escoffier, après rencontre avec l'architecte des bâtiments de France le 22 mai. Les observations du conseil municipal ont été partiellement intégrées. Un exemplaire sera envoyé à Mme MAILLET, ABF.

## Permanences juillet et août

**Du 3 au 7 juillet** (en l'absence du Maire et du 1<sup>er</sup> Adjoint) vous pouvez contacter  
Johanna SIRECH-DUBOURG, 3<sup>ème</sup> Adjointe tél : 09 77 92 27 74 ou 06 86 66 53 19  
ou Catherine OSSARD, secrétaire de mairie au 06 80 81 81 55.

**Du 20 au 24 juillet** (en l'absence du Maire et du 1<sup>er</sup> Adjoint), les coordonnées des adjoints joignables seront affichés sur les panneaux d'affichage de la mairie et de Lorette.

**Du 4 au 22 août**, la secrétaire sera en congés, les modalités d'ouverture du secrétariat seront également affichées.

## Parution du bulletin d'informations

Les bulletins de juillet et d'août seront réalisés si l'actualité est assez dense.

Bonnes vacances à ceux qui peuvent partir et bon été à tous.

Site internet : <http://stmicheldelapujade.free.fr>

Adresse mail mairie : [saint.michel.de.lapujade@wanadoo.fr](mailto:saint.michel.de.lapujade@wanadoo.fr)

Imprimé par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique